



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 07529

Numéro SIREN : 481 914 984

Nom ou dénomination : A.N.G. PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2016 sous le numéro de dépôt 6988



1600700101

DATE DEPOT : 2016-01-22

NUMERO DE DEPOT : 2016R006988

N° GESTION : 2005B07529

N° SIREN : 481914984

DENOMINATION : A.N.G. PARTNERS

ADRESSE : 15 r de Madrid 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2016/01/18

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE :

05 B 7529

PF 18.01.2016

Gretelle du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
22 JAN. 2016
Sous le N° : 6988

ANG PARTNERS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL SOCIAL 39 000 €
SIEGE SOCIAL : 15, RUE DE MADRID - 75008 PARIS
RCS PARIS B 481 914 984

oooOooo

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2016**

Le dix huit Janvier deux mille seize
A dix sept heures

Les associés de la société ANG PARTNERS, société par action simplifiées au capital de trente neuf mille euros (39 000 €), dont le siège social est situé à PARIS-(75008) – 15 rue de Madrid, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 481 914 984, se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GAVARRY, en sa qualité de Président de la Société.

Est désigné comme secrétaire: Monsieur Thierry NATAF.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 390 actions sur les 390 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- La copie des lettres adressées aux actionnaires,
- La feuille de présence avec les pouvoirs y annexés,
- Le rapport du Président.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- La liste des actionnaires,
- Les statuts à jour de la société,

Le Président précise que tous les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société plus de 15 jours avant la date de la réunion et l'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de restructuration du capital de notre société prévoyant une réduction du capital social de 36 000 € par voie de rachat et d'annulation par la société de 360 actions de 100 € chacune.

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités

Le Président donne lecture du rapport qu'il a établi.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés décide, par leur vote à la présente assemblée, de couvrir toute nullité née de la convocation irrégulière de ladite assemblée et renoncer à invoquer toute nullité née de ce chef.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, Monsieur Michel GAVARRY, décide la restructuration du capital de la société prévoyant une réduction du capital social d'une somme de 36 000 € pour le ramener de 39 000 € à 3 000 €, par voie de rachat et d'annulation de 360 actions de 100 € chacune par la société.

A cet effet, Monsieur Michel GAVARRY, précise que le prix de rachat a été fixé à la valeur nominale de l'action qui est de cent euros par action et donc de 36 000 € pour les 360 actions.

Après cette réduction de 36 000 €, le capital social sera de 3 000 euros et sera divisé en 30 actions de 100 euros chacune, réparties par moitié entre les deux actionnaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

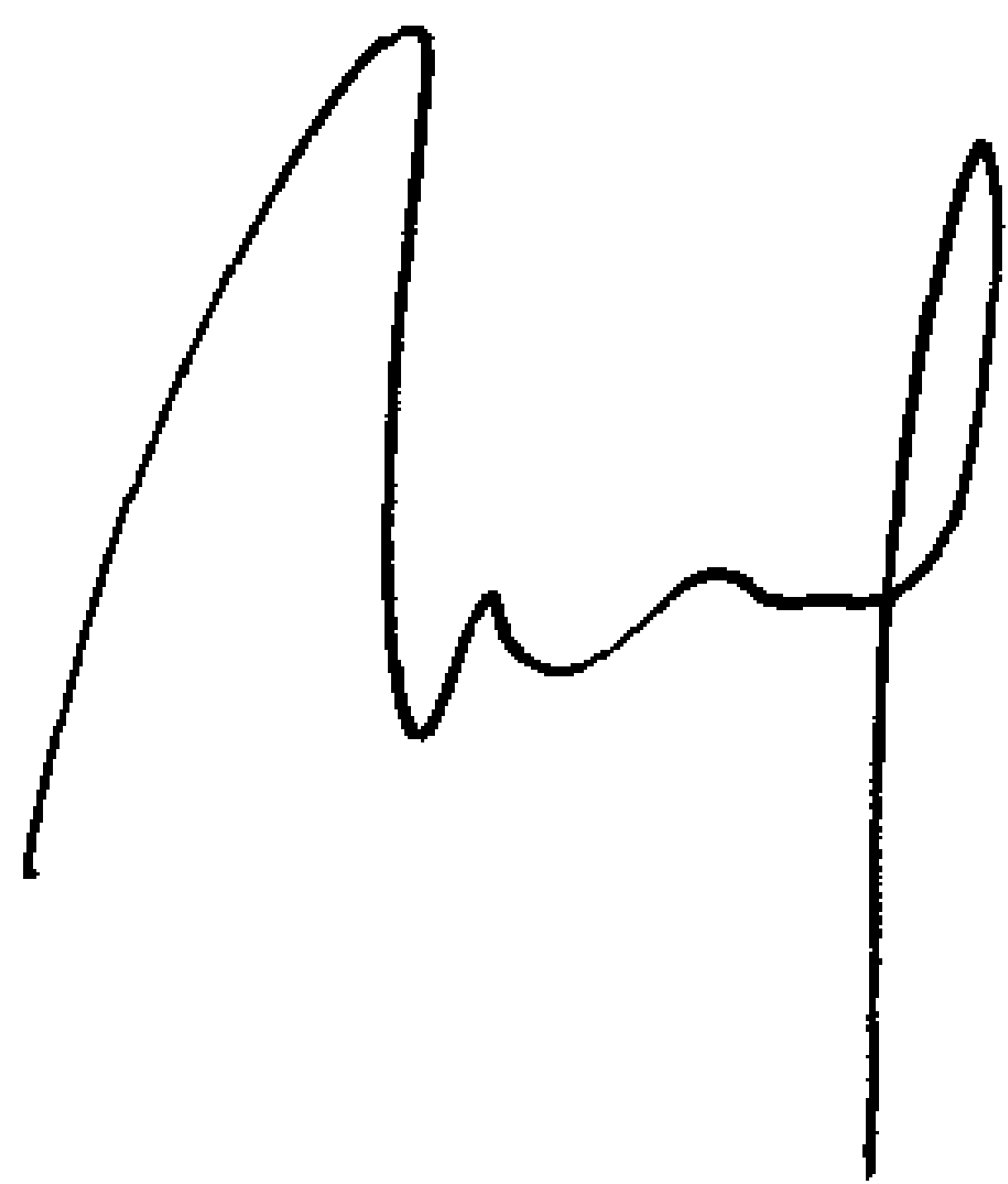
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A stylized handwritten signature, possibly reading 'M. P.', consisting of a large initial 'M' followed by a smaller 'P'.A handwritten signature, possibly reading 'M. P.', with a more cursive and flowing style than the one on the left.